



GUIDE DU CLUB 2019-2021: ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS VISANT LA RECONNAISSANCE SOCCER DE QUALITÉ

Version 1 (décembre 2019)



**NORMES POUR UN
SOCCER
DE QUALITÉ**

CONTENU DU GUIDE

0	Approche générale
1	Auto-diagnostic du club
2	Rencontre avec le club
3	Visites d'accompagnement technique
4	Suivi du plan d'action
5	Compte-rendu de l'ARS
6	Ressources utiles

0. APPROCHE GÉNÉRALE



Auto-
diagnostique
du club

1

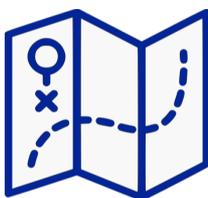
31 janvier
2020



Rencontre
avec le club

2

30 avril
2020



Visites
techniques

3

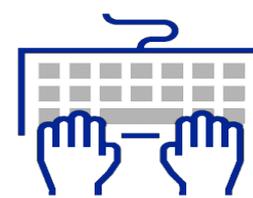
30 septembre
2020



Suivi du plan
d'action

4

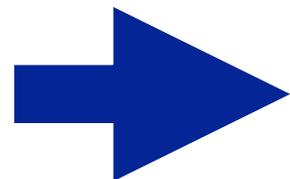
En continu,
jusqu'en
novembre 2020



Compte-rendu
de l'ARS

5

30 novembre
2020



1. AUTO-DIAGNOSTIQUE DU CLUB



L'étape « auto-diagnostique » du club devra être complétée d'ici le 31 janvier 2020.

[D'ici le 31 janvier 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Valider et commenter les critères complétés par votre club jusqu'à présent sur la plateforme informatique de Soccer Québec. Les commentaires de votre ARS seront disponibles directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec.
2. Envoyer un courriel aux représentants de votre club et vous offrir 3 choix de dates pour une rencontre.
 - A. Le courriel doit être envoyé aux représentants du club suivants:
 - i. Le président
 - ii. Le directeur/répondant technique
 - iii. Le répondant administratif
 - B. Les choix de dates doivent inclure:
 - i. Au moins un choix durant la fin de semaine.
 - ii. Au moins un choix après 18h30.

NB. Veuillez noter que votre club doit soumettre une **nouvelle** demande de reconnaissance sur la plateforme informatique afin que le personnel de votre ARS puisse voir les plus récentes modifications apportées par votre club.

2. RENCONTRE AVEC LE CLUB



L'étape « rencontre avec le club » a lieu entre le 1^{er} février et le 30 avril 2020.

Votre club sera représenté par un maximum de 3 personnes à la rencontre:

- A. Le président (ou administrateur délégué par le président)
- B. Le directeur/répondant technique
- C. Le répondant administratif

[Lors de la rencontre] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

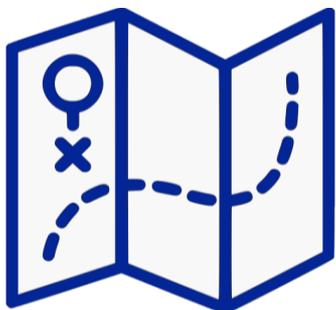
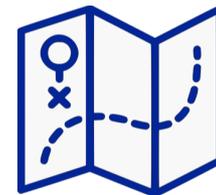
1. Revoir avec votre club l'ensemble des critères *Soccer de qualité* qui demeurent à être complétés par votre club en date de la rencontre.

[Lors de la rencontre] Votre **club**, en collaboration avec votre ARS, aura la responsabilité de :

1. Discuter d'un échéancier réaliste qui permettra à votre club de respecter l'ensemble des critères *Soccer de qualité* d'ici le 30 novembre 2020.
2. Discuter de l'accompagnement nécessaire de la part de votre ARS afin de respecter l'échéancier établi au point 1.
3. Participer à la production de votre *Plan d'action de club*, qui tiendra compte de vos discussions aux points 1 et 2.
4. Signer votre *Plan d'action de club*.

Votre *Plan d'action de club* sera mis en ligne directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec par votre ARS. Votre club aura donc l'opportunité de consulter en tout temps votre *Plan d'action de club* sur la plateforme informatique de Soccer Québec.

3. VISITES TECHNIQUES



Trois visites techniques
annoncées

A

30 septembre
2020



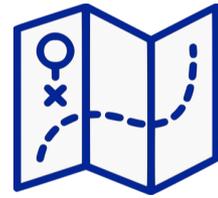
Entrée du *Rapport*
sur la plateforme
informatique

B

14 jours suivant
la visite



3A. VISITES TECHNIQUES ANNONCÉES



L'étape « visites d'accompagnement technique » a lieu entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2020.

Informations générales

- A. Les visites d'accompagnement technique peuvent commencer dès le 1^{er} mai 2020 et devront être complétées par votre ARS d'ici le 30 septembre 2020.
- B. Les 3 visites d'accompagnement technique seront annoncées par votre ARS.

La première visite technique a pour objectif de fixer les attentes sur l'organisation du Centre de développement de club et profiter de la présence du répondant/directeur technique pour réaliser une évaluation conjointe de l'activité/entraînement. Une fois l'activité/entraînement complété, votre ARS mentionnera au répondant/directeur technique les points à améliorer en vue des deux prochaines visites techniques.

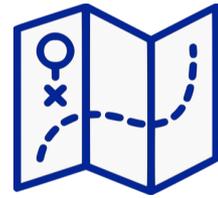
Les trois visites d'accompagnement technique seront réparties comme suit à l'été 2020 :

- I. Minimum 1 activité pour le stade *Départ Actif* U4-U6
- II. Minimum 1 activité/entraînement pour le stade *Fondamentaux* U7-U9
- III. Minimum 1 entraînement pour le stade *Apprendre à s'entraîner* U10-U12

[Au plus tard 14 jours avant le début des activités] Votre **club** aura la responsabilité de :

- 1. Téléverser l'horaire des activités CDC (U12 et moins) sur la plateforme informatique de Soccer Québec dans le formulaire *Technique* sous la question « Est-ce que votre Club a une programmation du Centre de développement de club ? ».

3A. VISITES TECHNIQUES ANNONCÉES



L'étape « visites d'accompagnement technique » a lieu entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2020.

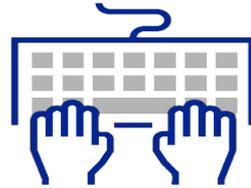
Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. [Au plus tard 14 jours avant la visite] Envoyer un courriel aux représentants de votre club.
 - A. Le courriel doit être envoyé aux représentants du club suivants:
 - i. Le président
 - ii. Le directeur/répondant technique
 - B. Le courriel doit inclure la date de la visite, le terrain et l'heure de rencontre.
2. [Pendant ou après la séance d'entraînement] Évaluer avec votre directeur/répondant technique le déroulement de la séance d'entraînement.
3. [Pendant ou après la séance d'entraînement] Relever les points à améliorer avec votre directeur/répondant technique en vue de la prochaine visite d'accompagnement technique.

NB. La première visite d'accompagnement technique sera obligatoirement en personne avec votre ARS. Par contre, pour des raisons géographiques seulement, votre ARS pourrait s'entendre avec le club, pour la deuxième et troisième visite technique seulement, afin que le club filme l'entraînement du Centre de développement de club et ensuite, effectue la rétroaction de l'entraînement avec votre ARS par vidéoconférence quelques jours suivant l'entraînement.

3B. ENTRÉE DU RAPPORT

Le rapport d'évaluation – Soccer de base, doit être complété sur la plateforme informatique au plus tard 14 jours suivant la visite.



[Au plus tard 14 jours suivant la visite] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Mettre en ligne le *Rapport d'évaluation – Soccer de base* directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec.

Votre club aura donc l'opportunité de consulter en tout temps vos *Rapports d'évaluation – Soccer de base* sur la plateforme informatique de Soccer Québec.

4. SUIVI DU PLAN D'ACTION

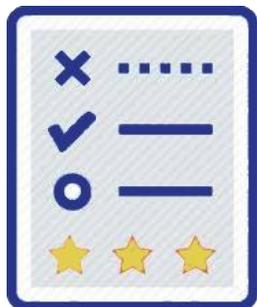
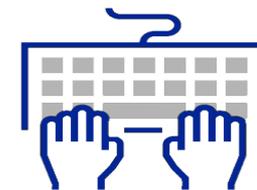
L'étape Suivi du plan d'action s'échelonne jusqu'en novembre 2020.



[Entre mai et novembre 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Demander périodiquement à votre club de soumettre une nouvelle demande de reconnaissance afin que le personnel de votre ARS puisse voir vos dernières mises à jour et corrections apportées à votre demande de reconnaissance *Soccer de Qualité*.
2. Valider et commenter les nouveaux critères complétés par votre club sur la plateforme informatique de Soccer Québec. Les commentaires de votre ARS seront disponibles directement sur la plateforme informatique de Soccer Québec.
3. Communiquer avec votre club tout critère incomplet ou à mettre à jour par votre club et effectuer des suivis à votre club sur tout retard par rapport à l'échéancier fixé par votre club dans votre *Plan d'action de club*.

5. COMPTE-RENDU DE L'ARS



Rapport global
par l'ARS



Rétroaction finale
avec le club

A

30 novembre
2020

B

Suite à la décision
finale du comité de
reconnaissance de
Soccer Québec



5A. RAPPORT GLOBAL PAR L'ARS

Le Rapport global doit être complété par l'ARS au plus tard le 30 novembre 2020.



[Au plus tard le 30 novembre 2020] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

1. Remettre le *Rapport Global par l'ARS* au comité de reconnaissance des clubs de Soccer Québec basé sur les critères qui sont complétés (et satisfaits) le 30 novembre 2020.

5B. RÉTROACTION FINALE



La Rétroaction finale avec le club doit avoir lieu au plus tard un mois suite à la décision finale du comité de reconnaissance des clubs de Soccer Québec en janvier 2021.

[Au plus tard 1 mois après la décision finale] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

Suivant une décision favorable du comité de reconnaissance de Soccer Québec

1. Féliciter votre club pour l'obtention d'une reconnaissance *Soccer de Qualité*.
2. Demander à votre club quelles sont vos intentions et ambitions à court terme.
 - Maintenir votre reconnaissance *Soccer de Qualité* (renouvellement le 31 août 2022)
 - [Si votre club vise la reconnaissance *Soccer de Qualité* à nouveau] Demander quels sont les points sur lesquels votre club voudrait s'améliorer en vue du renouvellement en août 2022.
 - Obtenir une reconnaissance *Régionale* (soumission le 31 août 2021)
 - [Si votre club vise la reconnaissance *Régionale*] Expliquer à votre club quelles sont les exigences supplémentaires de la reconnaissance *Régionale* par rapport à la reconnaissance *Soccer de Qualité*.
 - [Si votre club vise la reconnaissance *Régionale*] Discuter avec votre club d'un échéancier réaliste et de l'accompagnement nécessaire de l'ARS qui permettra à votre club de respecter l'ensemble des critères de la reconnaissance *Régionale* le 31 août 2021.

5B. RÉTROACTION FINALE



La Rétroaction finale avec le club doit avoir lieu au plus tard un mois suite à la décision finale du comité de reconnaissance des clubs de Soccer Québec en janvier 2021.

[Au plus tard 1 mois après la décision finale] Votre **ARS** aura la responsabilité de :

Suivant une décision défavorable du comité de reconnaissance de Soccer Québec

1. Féliciter votre club pour leurs efforts au cours de la dernière année.
2. Expliquer les raisons qui ont mené à la décision du comité et les éléments à corriger en vue de votre prochaine demande de reconnaissance *Soccer de Qualité*.
3. Discuter avec votre club d'un échéancier réaliste et de l'accompagnement nécessaire de l'ARS qui permettra à votre club de respecter l'ensemble des critères lors de votre nouvelle demande de reconnaissance *Soccer de Qualité* le 31 août 2021.

6. RESSOURCES UTILES

Sur le site Web de Soccer Québec :

Section dédiée aux Clubs visant la reconnaissance *Soccer de Qualité* :

<https://soccerquebec.org/normes-pour-un-soccer-de-qualite-2/>

Dans cette section, voici les ressources techniques et administratives mises à la disposition de votre club:

Extrait de la section « Reconnaissance Soccer de Qualité » sur le site Web de Soccer Québec

TROUSSE TECHNIQUE	—
<p>Guide pédagogique (chapitre 1) : Introduction, vision et principes Guide pédagogique (chapitre 2) : Approche holistique et sphères de développement Matrice pour Centre de Développement de Club : Informer le répondant/directeur technique des exigences minimales à considérer dans l'élaboration de la programmation du centre de développement de club ciblant les U12 et moins. Visites techniques : Informer les directeurs techniques du nombre d'entraînements minimum qui seront observées par le personnel qualifié d'ARS/Soccer Québec pendant l'été 2020.</p>	
TROUSSE ADMINISTRATIVE, INFRASTRUCTURE, GOUVERNANCE, FINANCES ET LÉGAL	—
<p>Guide de gouvernance de Canada Soccer / Version anglaise : Clarifier aux clubs les attentes et exigences de Canada Soccer concernant les critères relatifs à la gouvernance. Guide de management de Canada Soccer / Version anglaise : Clarifier aux clubs les attentes et exigences de Canada Soccer concernant les critères relatifs à la l'administration et les finances. Guide de sécurité de Canada Soccer / Version anglaise : Clarifier aux clubs les attentes et exigences de Canada Soccer concernant les critères relatifs à la sécurité. Politique de règle de deux / Version anglaise : Informer les clubs des lignes directrices visant à protéger les athlètes mineurs dans des situations potentiellement vulnérables en assurant que plus d'un soit présent. Liste des critères : Document interactif à télécharger sur votre ordinateur. Vous pouvez cocher les critères pour fin de suivi par le club. Le document vise à informer les présidents, directeurs généraux et directeurs techniques des critères à respecter le 31 août 2019, le 31 mars 2020 et le 31 octobre 2020. Liste des compléments : Guider les clubs vers les ressources à leur disposition qui les aideront à répondre aux critères Transition des compétitions : Informer les clubs des nouvelles compétitions en 2021 et l'accès aux compétitions en fonction du niveau de reconnaissance. Budget pro-forma : Informer les présidents, directeurs généraux et directeurs techniques des implications financières relatives au Programme de Reconnaissance des Clubs dans les années futures. Canevas – Heures plateaux : Fournir une estimation aux clubs des heures de plateaux nécessaires afin de respecter les standards minimaux d'entraînement du Centre de Développement de Club et Liges U13-U17. Tableau des frais : Représente les frais liés à l'obtention d'une reconnaissance pour la période de septembre 2019 à décembre 2020 pour chaque niveau de reconnaissance ainsi que les dates de versement et méthodes de paiement acceptées.</p>	